

## Éléments complémentaires d'information relatifs aux avancements de grade dans les catégories B et C au titre de l'année 2022

### Informations générales

Catégorie	Tableau d'avancement (grade de promotion des finances publiques)	Taux de promotion (*)	Nombre total de possibilités de promotion	Nombre de possibilités de promotion par examen ou concours professionnel	Nombre de possibilités de promotion par TA
B	contrôleur principal	14%	1 493	374	1 119
	contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	18%	1 428	357	1 071
	géomètre principal	14%	21	6	15
	géomètre	18%	31	8	23
C	agent administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16,50%	841	néant	841
	agent administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28%	31	11	20
	agent technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	16,50%	61	néant	61
	agent technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28%	28	10	18

(\*) taux de promotion fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2021 (JORF du 12 décembre 2021).

Ce taux s'applique à l'ensemble des promouvables statutaires (par examen ou concours professionnel et par tableau d'avancement)

## Éléments complémentaires d'information relatifs aux tableaux d'avancement de grade établis dans les catégories B et C au titre de l'année 2022

### Informations détaillées

Conformément aux lignes directrices de gestion, le document ci-après présente les informations suivantes :

- nombre de promouvables statutaires par tableau d'avancement,
- nombre d'inscrits sur le tableau d'avancement,
- part des femmes et des hommes dans l'effectif des promouvables statutaires et dans l'effectif des promus.

Catégorie	Tableau d'avancement (grade de promotion des finances publiques)	Nombre de possibilités de promotion par TA	Nombre de promouvables statutaires (TA)	Nombre d'inscrits sur le TA	Part des femmes dans l'effectif des promouvables statutaires (TA)	Part des femmes dans l'effectif des agents promus (TA)	Part des hommes dans l'effectif des promouvables statutaires (TA)	Part des hommes dans l'effectif des agents promus (TA)
B	contrôleur principal	1 119	9 916	1 119	60,14%	72,65%	39,86%	27,35%
	contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	1 071	4 075	1 071	55,61%	50,05%	44,39%	49,95%
	géomètre principal	15	137	15	17,52%	20,00%	82,48%	80,00%
	géomètre	23	43	23	23,26%	30,43%	76,74%	69,57%
C	agent administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	841	5 095	841	64,44%	63,14%	35,56%	36,86%
	agent administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20	65	16	81,54%	87,50%	18,46%	12,50%
	agent technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	61	367	61	12,80%	14,75%	87,20%	85,25%
	agent technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18	54	18	24,07%	33,33%	75,93%	66,67%